



Police de sécurité du quotidien, Les Bezonnais y ont droit !

À grand renfort de médias, le chef de l'État a annoncé la création d'une police de sécurité du quotidien chargée de « rassurer » et d'agir au plus près de la population. Une quinzaine de sites seront bientôt désignés, pour une mise en place expérimentale du dispositif début 2018. Dominique Lesparre a immédiatement présenté la candidature de notre commune pour l'expérimentation de ce service.

Quelle a été votre réaction à l'annonce
du « retour » de la police de proximité ?

Dominique Lesparre : Elle tombe à pic pour notre ville qui ne dispose plus d'un commissariat de plein exercice depuis maintenant trois ans. J'ai maintes fois alerté le Préfet sur la situation de la commune et je le sollicite très régulièrement pour obtenir plus de présence policière dans nos quartiers. Or, si j'en crois les déclarations du Président de la République et de son ministre de l'Intérieur, cette police de sécurité du quotidien aura pour principale vocation de redescendre dans les quartiers au contact des habitants « pour retisser des liens ».

C'est parce que vous croyez à ce dispositif que
vous avez présenté la candidature de Bezons ?

D.L. : Cette police aurait surtout une mission de prévention. Elle permettrait de rétablir en partie le déficit dont est victime notre ville en matière de présence policière et donc de sécurité (NDLR : notre commissariat hébergeait il y a dix ans 84 policiers). Connue des habitants elle sera dissuasive par sa présence et rassurera. Ce que souhaitent les Bezonnais, c'est aussi une présence policière qui empêche les délits, les incivilités ressenties ou vécues au quotidien. La large couverture dont a bénéficié notre candidature dans les médias nationaux confirme toute sa cohérence.

Partagez-vous le sentiment exprimé
par les Bezonnais en matière d'insécurité ?

D.L. : La délinquance ordinaire, et les délits plus graves, nourrissent un sentiment d'insécurité pour lequel je suis souvent interpellé. Les Bezonnais me font

.../...

→ **DOMINIQUE LESPARRE,**
Maire de Bezons

Ce que souhaitent
les Bezonnais, c'est
aussi une présence
policière
qui empêche les
délits, les incivilités
ressenties ou vécues
au quotidien.

De vous à moi

souvent part de leur sentiment de ras-le-bol parce qu'ils ne voient pas la police sur le terrain. Pourtant elle agit mais avec les faibles moyens qui lui sont octroyés en effectifs et en matériel. De cette situation, il ressort un sentiment d'abandon légitime. Au regard de ce constat, la candidature de notre ville doit être retenue. Il serait totalement inconcevable qu'elle ne le soit pas.



Police nationale et police municipale devront-elles travailler ensemble ?

D.L. : La connaissance partagée de notre territoire par la police nationale et la police municipale, que nous allons mettre en place l'an prochain, permettra évidemment d'agir plus efficacement. Leurs missions seront différentes, mais tout sera mis en œuvre pour qu'elles travaillent en étroite collaboration.

Ces deux polices lutteront-elles ensemble contre les trafics de cannabis, principale source d'incivilités à Bezons ?

D.L. : Le trafic de cannabis se développe dans de nombreuses villes. Je demeure convaincu que seule la légalisation contrôlée du cannabis mettra un terme à cette calamité qui pourrit le quotidien des citoyens. Nous sommes de plus en plus nombreux à partager cet avis. Il est grand temps que les pouvoirs publics lancent ce débat à l'échelle du pays.

Cannabis : à quand la bonne solution ?

Alors qu'elle dispose de la loi la plus répressive en Europe en cas d'infraction à la législation sur les stupéfiants (1 an de prison et 3 750 € d'amende), la France est le pays où la consommation augmente le plus. Pour enrayer cette augmentation, l'idée du gouvernement : infliger une amende directement à l'acheteur de cannabis, sans passer par les cases garde à vue et justice. Mais menacer un consommateur d'une contravention pour qu'il

cesse sa consommation sera-t-il suffisant ? Sûrement pas ! Elle ne permettra pas non plus de vider les halls d'immeuble squattés par les dealers. Car là où il y aura des acheteurs, il y aura toujours des vendeurs ! En maintenant la prohibition, le gouvernement fait le choix de maintenir le trafic.

La seule vraie réponse est la légalisation contrôlée par l'État. 32 pays et 12 états américains ont opté pour cette solution et les résultats sont partout satisfaisants.

Alors pourquoi pas la France ?



Légalisation, qu'en pensent les Français ?

Dans un sondage Ipsos Public Affairs, réalisé en octobre 2016 :

- 84 % des Français jugent inefficace la législation interdisant la vente et la consommation du cannabis
- 52 % considèrent que la vente du cannabis sous contrôle de l'État permettrait de casser le trafic
- 50 % (54 % chez les moins de 35 ans et les 35- 59 ans) sont favorables à la légalisation contrôlée par l'État.

Police municipale : presque dans les starting-blocks

Lors d'un sondage, la population a exprimé son souhait de voir naître une police municipale dans leur commune. Le travail est bien engagé.

En novembre 2016, la ville publiait les résultats de l'enquête sécurité réalisée auprès de tous les foyers bezonnais. Fort des résultats, le maire décidait de proposer au conseil municipal la création d'une police municipale d'ici 2018.

Un comité consultatif, associant élus, administration municipale et partenaires spécialisés des questions de sécurité, était mis en place en vue de définir les effectifs, le matériel, les missions et le budget consacrés à cette police municipale.

Convention avec la police nationale

Débutaient ensuite l'élaboration d'une convention de coordination entre la police municipale et la police nationale, précisant la nature des interventions de chacune, ainsi que les lieux et la réalisation d'un diagnostic de sécurité, sorte d'état des lieux faisant apparaître par secteur les besoins et priorités en matière de sécurité. Ces documents étant achevés, il s'agit de les faire maintenant valider par le Préfet pour conclure à leur signature.

Police nationale : l'effet peau de chagrin

Avec 5 policiers pour couvrir la commune, la situation actuelle à Bezons n'est guère propice à la tranquillité et à la sécurité des habitants. Mais elle résulte d'une longue histoire :

- 2007 : commissariat de plein exercice avec 80 policiers.
- 2013 : plus que 60 agents.
- 2015 : fusion du commissariat avec celui d'Argenteuil, 30 policiers.
- 2017 : 5 policiers.

Malgré la lutte, un temps gagnante pour le maintien d'un commissariat de plein exercice et pour le retour d'un nombre suffisant de forces de l'ordre, la présence de la police nationale se réduit à Bezons, pourtant en pleine croissance et qui a vu arriver le tram, comme peau de chagrin. C'est pourquoi, après avoir consulté la population, le maire, Dominique Lesparre, a décidé de la création d'une police municipale en 2018. Elle pourra exercer quelques-uns des pouvoirs de police qui reviennent au maire, notamment le stationnement. Elle agira en coordination avec les effectifs de police nationale, mais cette force locale n'est pas adaptée, armée ou non, à la lutte contre les délits et les trafics. C'est pourquoi le maire a porté la ville candidate pour accueillir la police de sécurité du quotidien relancée par le ministère de l'Intérieur.



Recrutement délicat

La ville passera ensuite à l'étape la plus délicate : le recrutement de ses 10 policiers municipaux (9 agents + 1 chef). Des postes s'ouvrent par centaines. Il y a plus d'offres que de demandes alors les intéressés vont aux plus offrants. La concurrence est donc rude. Et police municipale armée ou pas, les candidats, ayant le concours et postulant pour un premier poste doivent néanmoins et obligatoirement bénéficier d'une formation de 6 mois. Reste encore à déterminer aussi l'emplacement des locaux de cette police municipale.

Police : quels pouvoirs pour le maire ?

Le maire est l'autorité de police administrative au nom de la commune. Il possède des pouvoirs de police générale lui permettant de mener des missions de sécurité, tranquillité et salubrité publiques. Il exerce ses pouvoirs sous le contrôle administratif du Préfet.

Par ailleurs, en sa qualité d'officier de police judiciaire, le maire est tenu de signaler sans délai au procureur de la République les crimes et délits dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions. Les domaines d'exercice des pouvoirs de police du maire sont les suivants : l'habitat, la circulation et le stationnement, la protection des mineurs, l'environnement, l'urbanisme, les activités professionnelles, les réunions, les loisirs, la santé publique, les funérailles et les lieux de sépulture.

Des pouvoirs théoriques

Si le maire dispose d'un pouvoir de police qui conduit ses concitoyens à le considérer responsable de la sécurité dans la commune, ce pouvoir est en fait très théorique puisqu'il n'a pas autorité sur les forces de police ou de gendarmerie et ne peut pas – lui-même – agir pour faire respecter la loi ou même ses propres arrêtés, par exemple en verbalisant.

De vous à moi

Délinquance à Bezons : les vrais chiffres !

Voici les principaux types de délits enregistrés sur notre ville par la police sur les onze premiers mois des années 2016 et 2017 (derniers chiffres mis à notre disposition).

Vous constaterez que le trafic de cannabis y représente à lui seul 53 % des forfaits en 2017 contre 34 % en 2016.



TYPES DE DELITS	2016	2017
Vols avec violence	75	41
Coups et blessures volontaires (1)	128	100
Cambriolages (2)	205	206
Vols d'automobiles	77	112
Vols de deux roues	52	47
Trafic de stupéfiant (3)	32	35
Usage de stupéfiant (4)	240	530
Total des délits	809	1071

Les chiffres indiquent le nombre d'interpellation de dealers (3) et d'acheteurs (4).

(1) La majeure partie de ces faits concernent des violences contre les femmes dans le cadre conjugal ou des conflits de voisinage.

(2) Ces cambriolages ne concernent pas uniquement les maisons individuelles et les appartements mais également les commerces, les locaux d'entreprises et les garages individuels.

Vidéoprotection : un investissement de 924 000 euros

Trente-sept caméras de vidéoprotection sont opérationnelles depuis cinq mois. Elles couvrent le périmètre allant de la place de la Grâce-de-Dieu à la station du tram en passant aussi par la rue Jean-Jaurès ainsi que les rues de Pontoise, Villeneuve, Maurice-Berteaux et Claude-Bernard.

Un investissement de 850 000 € financé pour moitié par la ville.

Deux caméras supplémentaires

Deux autres caméras seront très prochainement installées rue Georges-Dimitrov et avenue Gabriel-Péri entre l'arrêt de bus

« Grâce-de-Dieu » et la résidence Christophe-Colomb pour un coût total de 72 000 €. Toutes les zones équipées sont signalées par des panneaux informant le public qu'il se trouve dans un espace sous vidéoprotection.

La maison des sports et son stade bénéficient également de l'équipement en caméras. Et un « Point de Sécurité Urbaine », permettant de visionner les images du dispositif, a été installé dans l'hôtel de ville. Depuis son installation, la vidéoprotection a contribué à résoudre quatre délits.

Le CLSPD de Bezons intègre la prévention de la radicalisation

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), a été mis en place à Bezons en 2002. Présidé par le maire et le sous-Préfet, il est composé d'élus municipaux, de représentants de la justice, de la police nationale, des principaux bailleurs, des responsables de nos deux collèges et lycée.



Le premier CLSPDR s'est réuni à l'hôtel de ville le 6 décembre dernier.

Il est le cadre de la concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans notre commune et permet l'échange d'informations. Il se réunit en moyenne 2 à 3 fois par an. Depuis les tragiques attentats, le maire a la possibilité d'inscrire la radicalisation au « menu » de cette instance.

Tel en a décidé le maire de Bezons. Ainsi, cette instance devient CLSPDR et intervient dans le domaine de la prévention de la radicalisation sur notre ville. La réalisation d'un diagnostic accompagné d'un plan d'actions auprès de publics ciblés et de formation destinée aux professionnels associés à la prévention de la radicalisation était au menu de sa première réunion.